

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Management des ressources humaines			
Code	ECHG2B30MRH	Caractère	Obligatoire
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	4 C	Volume horaire	48 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Chloé LEMAIRE (chloe.lemaire@helha.be)		
Coefficient de pondération	40		
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification	bachelier / niveau 6 du CFC		
Langue d'enseignement et d'évaluation	Français		

2. Présentation

Introduction

Cette unité d'enseignement vise à acquérir des concepts de base en matière d'organisation, de culture et de gestion de l'entreprise, de mettre en oeuvre les méthodes de la gestion des ressources humaines en tant que futur manager

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.2 Collaborer à la résolution de problèmes complexes avec méthode, rigueur, proactivité et créativité
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles
- 1.5 Développer la polyvalence et l'esprit d'entreprendre afin de gérer des projets complexes, de proposer des solutions innovantes et de les accompagner
- 1.6 Identifier ses besoins de développement et s'inscrire dans une démarche de formation permanente

Compétence 2 **Communiquer : écouter, informer et conseiller les acteurs, tant en interne qu'en externe**

- 2.4 Négocier avec les différents interlocuteurs

Compétence 3 **Mobiliser les savoirs et savoir-faire propres à la gestion hôtelière**

- 3.2 Interagir avec les acteurs institutionnels, touristiques, culturels
- 3.3 Mettre en place et utiliser les outils de gestion comptable et financière de son entreprise
- 3.5 Appliquer les règles de la profession en matière d'hygiène, de sécurité, de normes dans le respect de la législation

Compétence 4 **Analyser les données utiles à la réalisation de sa mission en adoptant une démarche systémique**

- 4.2 Adapter, concevoir et exploiter des indicateurs de tendances liés à son activité
- 4.3 Accompagner des audits internes financiers, qualité, environnementaux, de gestion, de son activité, cerner les problèmes, proposer, mettre en oeuvre et assurer le suivi des solutions

Compétence 5 **S'organiser : structurer, planifier, coordonner et gérer de manière rigoureuse les actions et les tâches liées à sa mission**

- 5.1 Gérer les flux de personnel, répartir et coordonner les tâches et les responsabilités entre les personnes et les équipes, dans le respect des règles spécifiques du secteur
- 5.2 Former, évaluer, motiver et animer les collaborateurs
- 5.3 Planifier les prévisions stratégiques de l'entreprise pour répondre aux objectifs et les mettre en oeuvre

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de l'unité d'enseignement, l'étudiant sera capable d' :

Avoir une vue d'ensemble des ressources humaines d'une entreprise donnée, tant au niveau de son analyse structurelle, que sa stratégie, sa mission, ses valeurs...qu'au niveau des actes courants d'un service Gestion des Ressources humaines.

Utiliser des outils appropriés afin d'étayer ses choix de management

Commencer à gérer son leadership, analyser les dynamiques de groupe et l'esprit d'équipe au sein de son entreprise.

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B30MRHA Management des ressources humaines

48 h / 4 C

Contenu

4 grands thèmes interdépendants seront abordés:

*La base administrative des RH

*Les actes de base (analyse des besoins, descriptions de fonction, classification et rémunération, recrutement et sélection, évaluations, formation et gestion prévisionnelle des carrières)

*Les activités mobilisatrices (communication interne, gestion de la motivation, activités pour le personnel et la culture d'entreprise)

* Equilibre et ré-équilibre (gestion de l'équité, du stress, du temps, de la discipline et des dysfonctionnements)

Démarches d'apprentissage

Cours magistral

Apprentissage par problème

Exercices et travaux pratiques

Textes d'ouvrages et articles

Jeux de rôle et tests de situation

Dispositifs d'aide à la réussite

Séance de révision avec des questions d'examen afin que l'étudiant anticipe correctement ce qui va lui être demandé lors de cet examen.

Ouvrages de référence

Néant

Supports

Syllabus (slides power point)

Notes de cours

Exercices fait en groupe en cours

4. Modalités d'évaluation

Principe

Au Q1:

15% des points seront consacrés à la participation, au comportement individuel de l'étudiant lors des cours, ainsi qu'au comportement et aux résultats obtenus lors des exercices de groupe + les résultats des QCM(s) via connected.

35% des points seront le résultat d'un examen écrit portant sur la matière vue au Q1 à la session de janvier.

Au Q2:

15% des points seront consacrés à la participation, au comportement individuel de l'étudiant lors des cours, ainsi qu'au comportement et aux résultats obtenus lors des exercices de groupe + les résultats des QCM(s) via connected.

35% des points seront le résultat d'un examen écrit portant sur l'ensemble de la matière au cours de la session de juin, examen plus axé sur l'analyse et la réflexion cette fois-ci.

Au Q3: Les 30% de participation et de comportement seront reportés tels quels car non ré-organisables.

70% des points restant seront attribués via un examen écrit sur l'ensemble de la matière vue durant les 2 quadri de cette AA.

ATTENTION: en cas de passage de la situation sanitaire en code orange ou rouge, et donc d'enseignement 100% à distance, les 15% du Q1 comme du Q2 seront transformés comme suit: 5% des points attribués pour la présence et 10% attribués via des Qcm(s) sur connected.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc + Int	15	Evc + Int	15	Evc + Int	30
Période d'évaluation	Eve	35	Exe	35	Exe	70

Evc = Évaluation continue, Int = Interrogation(s), Eve = Évaluation écrite, Exe = Examen écrit

Dispositions complémentaires

Principe général : la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent. Dans la mesure où cette unité d'enseignement est constituée d'une seule activité d'apprentissage, automatiquement, la note de l'activité d'apprentissage est la note de l'unité d'enseignement.

Exceptions :

1. En cas de mention CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), Z (zéro), PR (note de présence) ou FR (fraude) dans une des activités d'apprentissage composant l'UE, la mention dont question sera portée au relevé de notes de la période d'évaluation pour l'ensemble de l'UE (quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE).

N.B. La non-présentation d'une partie de l'épreuve (par exemple un travail) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Le principe général et les exceptions en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation.

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 67 du règlement général des études 2020-2021).

Ces modes d'évaluation pourront être modifiés durant l'année académique étant donné les éventuels changements de code couleur qui s'imposeraient de manière locale et/ou nationale, chaque implantation devant suivre le code couleur en vigueur en fonction de son code postal (cfr. le protocole année académique 2020-2021 énoncé dans la circulaire 7730 du 7 septembre 2020 de la Fédération Wallonie Bruxelles).